



## RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU VIDE-GRENIER DIMANCHE 10 JUIN 2018

### L'organisateur

Cette manifestation est organisée par Amicale Laïque de Saint-Sébastien de Pornichet et se déroulera le **dimanche 10 juin 2018**. L'aire de vente est située **parking Jacques Prévert, rue des Ecoles 44380 Pornichet**.

### Les exposants

Le vide-grenier est réservé aux particuliers uniquement et concernera seulement des objets d'occasion.

### L'installation

L'installation des participants débutera à 7h00 et devra impérativement être terminée à 8h45. L'entrée des véhicules se fera par la rue des Lorientes. La sortie des véhicules se fera par la rue des Ecoles. L'accueil des visiteurs débute à 9h00 et se terminera à 18h00.

### Justificatif

Toute personne devra présenter la pièce d'identité utilisée pour l'inscription le jour de la manifestation. Les enfants de moins de 10 ans devront être accompagnés d'un adulte, les mineurs devront fournir une autorisation parentale.

### Registre

Ces informations seront inscrites dans un registre tenu à disposition des services de contrôle pendant toute la durée de la manifestation et déposées en préfecture.

### Les emplacements

Les emplacements sont attribués par ordre chronologique d'inscription des participants au vide-grenier. Dès leur arrivée, les exposants s'installeront dans les places qui leur auront été affectées à l'inscription. Les emplacements seront attribués par l'organisateur (Amicale Laïque de Saint-Sébastien de Pornichet) et ne pourront être contestés. Seuls les organisateurs seront habilités à faire des modifications si nécessaire.

### Les véhicules

Les véhicules devront être retirés et garés dans les rues et/ou parkings prévus. Pour des raisons de sécurité, aucun véhicule ne sera autorisé à circuler sur les lieux entre 9h00 et 18h00 sauf par dérogation de l'organisateur.

### Interdiction

La vente de boisson et de restauration est strictement réservée à l'organisateur (Amicale Laïque de Saint-Sébastien de Pornichet). L'utilisation d'une sonorisation individuelle n'est pas autorisée.

### Responsabilité

Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, casses ou autres détériorations.

### La vente

Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et ne pas proposer à la vente des biens non conformes aux règles : vente d'animaux, armes, nourriture, DVD/CD et jeux gravés (copies), produits inflammables...

### Assurance

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel. Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui ainsi qu'aux aménagements appartenant ou loués par l'organisation. Ils doivent donc, de ce fait, être couverts par leur propre assurance.

### Invendus

Les emplacements seront loués sans table ni chaise. Les lieux devront être rendus débarrassés et propres, au plus tard 1h30 après la fermeture aux visiteurs. Les objets non vendus ne pourront être laissés sur place, sous peine de poursuite pouvant entraîner une amende.

### Récupération d'emplacement

L'organisateur se réserve le droit de récupérer les emplacements non occupés après 8h45 et cela sans aucun dédommagement pour l'exposant ne s'étant pas présenté.

### Tarifs et taille

Les tarifs et taille d'un emplacement sont de **12 €** pour **3m** de façade sur 4 m de profondeur. Les exposants acceptent ces tarifs et la taille en s'inscrivant au vide-grenier.

### Le Règlement

La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.